
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2022 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

22-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

22-001 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION –
24 JANVIER 2022

1.5 PROCLAMATION – JOURNÉE BELL CAUSE POUR LA CAUSE –
26 JANVIER 2022

22-002 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU
14 DÉCEMBRE 2021, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU
14 DÉCEMBRE 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
16 DÉCEMBRE 2021

2. ADMINISTRATION

22-003 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – FÉVRIER, MARS ET
AVRIL 2022

22-004 2.2 NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION MARGUERITE-D'YOUVILLE (OMH)

22-005 2.3 CONFIRMATION DE MANDAT – CABINET LANGLOIS AVOCATS,
S.E.N.C.R.L. – POURSUITE JUDICIAIRE – N° 505-17-013027-224

22-006 2.4 ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365 –
ANNÉE 2022

22-007 2.5 ATTRIBUTION – SERVICES DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2022

3. SERVICE DES FINANCES

- 22-008 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 22-009 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT
- 22-010 3.3 AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES
- 22-011 3.4 AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2022
- 22-012 3.5 FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024
- 22-013 3.6 AUTORISATIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES – RÉGLEMENTS 1233, 1253, 1258, 1260, 1262, 1266, 1267, 1268, 1269, 1271 ET 1274
- 22-014 3.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023
- 22-015 3.8 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS – SERVICE DES FINANCES ET SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 22-016 3.9 REJET DE SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UNE SOLUTION HYPERCONVERGÉE – PROJET SA-21-17
- 22-017 3.10 APPROBATION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2022

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 22-018 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 22-019 4.2 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 22-020 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SURFACES MULTIDISCIPLINAIRES AUX PARCS EDMOUR-J.-HARVEY ET JULES-CHOQUET – PROJET R-1271, LOT 2
- 22-021 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SURFACES MULTIDISCIPLINAIRES AUX PARCS EDMOUR-J.-HARVEY ET JULES-CHOQUET – PROJET R-1271, LOT 2

-
-
- 22-022 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE, DES RUES SAVARIA À YOLAND-GUÉRARD – PROJET SI-22-207, LOT 1
- 22-023 5.4 PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE, DES RUES SAVARIA À YOLAND-GUÉRARD – PROJET SI-22-207, LOT 1
- 22-024 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE COLLECTEUR PLUVIAL NORD DU RUISSEAU BELOEIL – PROJET SI-22-211
- 22-025 5.6 PROVISION – TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE COLLECTEUR PLUVIAL NORD DU RUISSEAU BELOEIL – PROJET SI-22-211
- 22-026 5.7 ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2022 – PROJET SI-22-213
- 22-027 5.8 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2022 – PROJET SI-22-213
- 22-028 5.9 REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS 2022 ET 2023 – PROJET SI-22-208
- 22-029 5.10 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 22-030 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2021
- 22-031 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 605, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719
- 22-032 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AGRANDISSEMENT) – 783, RUE JACQUES-SENÉCAL – ZONE A-812
- 22-033 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1950-K, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LE POKÉ STATION) – ZONE C-147
- 22-034 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (SUR POTEAU ET SUR BÂTIMENT) – 1970, RUE LÉONARD-DE VINCI (LES CUISINIERS) – ZONE C-151
- 22-035 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AJOUT D'UNE TERRASSE AU SOL) – 286, RUE DE NORMANDIE (CLINIQUE DENTAIRE ORALIS) – ZONE C-257

- 22-036 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE ET/OU TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE SEULEMENT – 46, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127
- 22-037 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 17, RUE DU BARRAGE – ZONE H-139
- 22-038 6.9 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2022-2023
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 22-039 7.1 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENT SPORTIF
- 22-040 7.2 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 22-041 7.3 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES MANDATÉS – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC.
- 22-042 7.4 AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE
- 22-043 7.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2021-2022
- 22-044 7.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE ENTRE LES RUES DE ROME ET DE VIENNE – HIVER 2021-2022
- 22-045 7.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – RUE DE MARSEILLE – HIVER 2021-2022

8. RÈGLEMENTS

- 22-046 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RETIRER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » DE LA SOUS-CLASSE I407 AFIN QUE CET USAGE SOIT DORÉNAVANT PROHIBÉ DANS TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES OÙ LA CLASSE D'USAGE « I4 INDUSTRIE LÉGÈRE » EST AUTORISÉE; DE PROHIBER L'USAGE « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS » DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES DU TERRITOIRE DE LA VILLE, SAUF DANS LES ZONES 701 ET 801; DE N'AUTORISER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » QUE DANS LES ZONES 701 ET 801 COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE PRINCIPAL « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS »; ET DE PRESCRIRE DES MARGES DE REcul AVANT, LATÉRALES ET ARRIÈRE MINIMALES DE 33 MÈTRES POUR TOUT BÂTIMENT DE CULTURE, D'ENTREPOSAGE OU DE TRANSFORMATION DU CANNABIS DANS LES ZONES 701 ET 801
- 22-047 8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1124-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES RELATIVES À LA RÉCEPTION DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ ET D'AVANTAGES DE LA PART D'UN FOURNISSEUR
- 22-048 8.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1280 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 22-049 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

1.3 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

Le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait place au sommet de la tour centrale du parlement. Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec.

Afin de souligner cette cérémonie, le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau;

Le drapeau du Québec occupe une place de premier choix dans les manifestations populaires et sur les édifices. Emblème de notre nation, il permet aux citoyens de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinctif du Québec. Il symbolise les sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité des Québécoises et des Québécois.

La fleur de lys qui orne le drapeau du Québec symbolise la franchise, la paix et la grandeur.

L'année 2022 correspond au 74^e anniversaire du drapeau du Québec.

Nous profitons de cette séance pour rendre hommage au drapeau du Québec.

1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION – 24 JANVIER 2022

ATTENDU QUE la quatrième édition de la *Journée internationale de l'éducation* a pour thème « *Changer de cap, transformer l'éducation* »;

ATTENDU QUE la *Journée internationale de l'éducation* a été instaurée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de célébrer le rôle de l'éducation pour la paix et le développement;

ATTENDU QUE sans une éducation inclusive et équitable de qualité et des opportunités tout au long de la vie pour tous, les pays ne parviendront pas à réaliser l'égalité des genres et à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes;

ATTENDU QU'encore aujourd'hui, 258 millions d'enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l'école; 617 millions d'enfants et d'adolescents ne savent ni lire ni effectuer des calculs simples; moins de 40 % des filles en Afrique subsaharienne achèvent leur scolarité secondaire et près de quatre millions d'enfants et de jeunes réfugiés ne sont pas scolarisés;

ATTENDU QUE l'éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique;

RÉSOLU :

DE proclamer le 24 janvier 2022 « *Journée internationale de l'éducation* » et d'inviter toute la population julievilleoise à renforcer l'éducation notamment en soutenant les enseignants et en aidant toute personne à libérer son potentiel pour contribuer au bien-être collectif et à notre foyer commun.

1.5 PROCLAMATION – JOURNÉE BELL CAUSE POUR LA CAUSE – 26 JANVIER 2022

ATTENDU QUE la prochaine édition de la journée *Bell cause pour la cause* se tiendra le 26 janvier 2022;

ATTENDU QUE cette journée vise à créer un changement positif et à soutenir des initiatives en santé mentale;

ATTENDU QUE cette journée permet notamment à des Canadiens d'avoir un accès à des services en santé mentale et de lutter contre la stigmatisation;

ATTENDU QUE le contexte pandémique affecte davantage la santé mentale des Canadiens et qu'il est plus nécessaire que jamais de soutenir des initiatives en santé mentale et de donner accès au plus grand nombre de personnes à des soins;

22-004

NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARGUERITE-D'YOUVILLE (OMH)

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a compétence en matière de logement social sur son territoire;

ATTENDU l'article 4 a) des lettres patentes constituant l'Office municipal d'habitation Marguerite-D'Youville (OMH), suivant lequel l'OMH est administré par un conseil d'administration constitué de neuf membres;

ATTENDU que, suivant ledit article, un administrateur doit être nommé par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU l'article 4 d) des lettres patentes suivant lequel les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QUE les membres croient opportun de nommer M^e Maude Poirier, coordonnatrice du service juridique de la MRC et procureure de la cour municipale régionale, à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE nommer M^e Maude Poirier, coordonnatrice du service juridique de la MRC et procureure de la cour municipale régionale, à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH;

D'acheminer une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'Office municipal d'habitation Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-005

CONFIRMATION DE MANDAT – CABINET LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L. – POURSUITE JUDICIAIRE – N° 505-17-013027-224

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie requiert les services professionnels du cabinet Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. dans un dossier visé par une poursuite judiciaire à la Cour supérieure du Québec, soit plus particulièrement dans le dossier portant le numéro de cause 505-17-013027-224;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE confirmer le mandat du cabinet Langlois avocats, S.E.N.C.R.L., ayant une place d'affaires au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage, Montréal, Québec, H3B 4W8, dans le dossier portant le n° 505-17-013027-224 à la Cour supérieure du Québec, district de Longueuil;

D'autoriser le paiement des factures d'honoraires de ce cabinet d'avocats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-006

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365 – ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire acquérir des licences Office 365 de Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences fournissent l'hébergement des courriels de la Ville de Sainte-Julie chez Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation organisationnelle de Microsoft Teams;

ATTENDU QUE ces licences fournissent également les versions à jour des logiciels Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Publisher et Access;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer, pour l'année 2022, le contrat d'achat des licences Office 365 au fournisseur Microsoft Canada inc., situé au 2000, avenue McGill College, Montréal, Québec, H3A 3H3, pour la somme de 31 788,29 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-007

ATTRIBUTION – SERVICES DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les mesures sanitaires exigent que les séances du conseil municipal soient publicisées dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

ATTENDU QUE la webdiffusion des séances publiques du conseil permet une plus grande accessibilité à la vie démocratique de la municipalité, notamment en permettant aux citoyens d'y participer sans avoir à se déplacer;

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services de webdiffusion des séances du conseil municipal pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 10 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à des services de webdiffusion des séances du conseil municipal pour l'année 2022 au fournisseur SBI Audiovisuel, ayant son principal établissement au 200-1801, rue Nobel, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Z6, pour une somme de 38 792,57 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les prix établis dans l'offre soumise par ce fournisseur en date du 16 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-008

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 décembre 2021 au 13 janvier 2022 :

▪ Liste F-2022-01	Chèques à ratifier	2 495 646,68 \$
▪ Liste F-2022-02	Comptes à payer	3 692 160,72 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 décembre 2021 au 13 janvier 2022 apparaissant sur les listes F-2022-01 et F-2022-02;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-009

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 13 janvier 2022, totalisant 9 047,38 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2023 à 2027, pour une somme de 9 047,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-010

AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

ATTENDU QUE les dépenses sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2022 au montant total de 30 530 461 \$, telles qu'elles sont décrites ci-dessous :

PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES	
Rémunération du personnel	14 028 625 \$
Cotisation de l'employeur	3 413 629 \$
Frais de déplacement du personnel	53 501 \$
Congrès	75 157 \$
Frais de poste	65 611 \$
Téléphone	121 462 \$
Câble – TV	2 038 \$
Internet	32 570 \$
Autres dépenses de communication	22 045 \$
Autres dépenses de publicité	25 362 \$
Autres services professionnels	6 000 \$
Formation et perfectionnement	132 664 \$
Immatriculation des véhicules	48 970 \$
Autres services gouvernementaux	4 700 \$
Réceptions	61 225 \$
Cotisations – associations et abonnements	54 885 \$

Autres services :	288 735 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations événements (act. physique, fête au lac, spectacles, fête nationale, fête au Vieux-Village, traverse de l'épouvante); ▪ Animations camps de jour; ▪ Photographes; ▪ Frais bancaires et financiers. 	222 540 \$ 29 521 \$ 18 500 \$ 18 174 \$
Location de matériel et véhicules (Fête nationale)	12 750 \$
Location d'ameublement	16 241 \$
Aliments et breuvages	21 292 \$
Produits pour fins de revente	100 \$
Volumes et abonnements	16 600 \$
Périodiques	23 354 \$
Électricité	762 871 \$
Gaz naturel	50 805 \$
Événements spéciaux	185 894 \$
Autres biens non durables	8 918 \$
Frais de financement	4 791 569 \$
MRC de Marguerite-D'Youville	5 385 758 \$
Subventions – organismes sans but lucratif	733 377 \$
Vieux-Village	5 000 \$
Réclamations de dommages-intérêts	6 750 \$
Dépenses électorales	19 428 \$
Subvention à des particuliers	52 575 \$
Achats effectués par cartes de crédit ou cartes d'achat	n/a

D'autoriser le trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également le trésorier à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débits dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-011

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert que tout membre du conseil reçoive une autorisation préalable du conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du conseil à participer à ces événements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes n° 2022-01 et 2022-02;

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais liés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-012

FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2022 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2022-2023-2024 détaillés à l'annexe jointe à la présente résolution :

- 50 499 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 339 900 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2023 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-013

AUTORISATIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES – RÈGLEMENTS 1233, 1253, 1258, 1260, 1262, 1266, 1267, 1268, 1269, 1271 ET 1274

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé l'emprunt par obligations pour les règlements 1233, 1253, 1258, 1260, 1262, 1266, 1267, 1268, 1269, 1271 et 1274;

ATTENDU QU'en raison de ces approbations d'emprunts à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution, sans avoir à obtenir l'approbation du ministre, emprunter temporairement et en cas de besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant de ces emprunts;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau jusqu'à concurrence de 100 % du montant d'emprunt autorisé des règlements ci-dessous, par voie de découvert de compte et en cas de besoin seulement, le tout à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) :

Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'approbation	Emprunt temporaire autorisé
1233	Règlement 1233 et 1233-1 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano, ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 625 700 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 625 700 \$	21 septembre 2020 et 12 février 2021	4 625 700 \$
1253	Règlement 1253 autorisant le paiement du coût des travaux de reconstruction de la rue Charlebois ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 930 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 930 000 \$	26 avril 2021	2 930 000 \$
1258	Règlement 1258 autorisant le paiement du coût des travaux d'aqueduc sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux, du coût d'acquisition de certains immeubles ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 995 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 995 000 \$	27 avril 2021	1 995 000 \$

Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'approbation	Emprunt temporaire autorisé
1260	Règlement 1260 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 735 000 \$	15 juillet 2021	1 735 000 \$
1262	Règlement 1262 autorisant le paiement du coût des travaux de réfection de chaussée et d'installation d'égout sanitaire sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 800 000 \$	6 juillet 2021	4 800 000 \$
1266	Règlement 1266 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la rivière du Trésor pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$	26 août 2021	26 000 \$
1267	Règlement 1267 autorisant le paiement du coût des travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 500 000 \$	29 janvier 2021	1 500 000 \$
1268	Règlement 1268 pour payer le coût de travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 98 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 98 000 \$	26 mars 2021	98 000 \$

Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'approbation	Emprunt temporaire autorisé
1269	Règlement 1269 décrétant des travaux de réfection de bâtiments municipaux et d'acquisition d'équipements pour un montant de 178 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 178 000 \$	26 mai 2021	178 000 \$
1271	Règlement 1271 pour payer le coût de travaux de réfection des parcs municipaux pour un montant de 1 021 800 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$	27 mai 2021	750 000 \$
1274	Règlement 1274 décrétant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)	5 janvier 2021	100 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-014

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n° 4, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-015

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS – SERVICE DES FINANCES ET SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE le contrat de location de deux (2) imprimantes multifonctions de marque Xerox, soit celle du Service des finances et celle du Service des infrastructures et gestion des actifs, venait à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la location était issue d'un contrat établi par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a dû reporter le nouveau contrat d'achat regroupé vers le mois de juin 2022;

ATTENDU QUE suite à l'absence de contrat établi par le Centre d'acquisitions gouvernementales, Xerox propose un renouvellement temporaire d'une durée de un (1) an;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement du contrat de location d'imprimantes multifonctions, soit le modèle Xerox Workcenter 7970i pour le Service des finances et le modèle Xerox Workcenter 7855i pour le Service des infrastructures et gestion des actifs, à la compagnie Xerox Canada Ltée, GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, située au 5-267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand, Québec, J3N 1M8, pour une période de un (1) an, au coût annuel de 4 058,59 \$, toutes taxes comprises;

QUE le contrat d'entretien soit assuré par cette compagnie, au coût par copie prévu à l'offre de service déposée;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout contrat et tous documents avec la compagnie Xerox Canada Ltée, visant à donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-016

**REJET DE SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UNE SOLUTION HYPERCONVERGÉE
– PROJET SA-21-17**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'une solution hyperconvergée visant à remplacer l'infrastructure de serveurs de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 20 décembre 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions comportent des irrégularités majeures entraînant leur rejet automatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la section des technologies de l'information et des télécommunications de la direction générale lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les deux (2) soumissions déposées concernant l'acquisition d'une solution hyperconvergée pour remplacer l'infrastructure de serveurs de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-017

**APPROBATION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L’EAU POTABLE
VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie, pour approbation, son budget pour l’exercice financier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D’approuver le budget 2022 de la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable;

D’autoriser le trésorier à payer par chèque la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l’exercice financier 2022, au montant de 1 336 715 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-018

DÉPÔT – LISTE D’EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D’OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d’entrée en vigueur
Nicole Villeneuve	Surnuméraire	Agente de bureau à la bibliothèque	11 janvier 2022
Pascale Côté-Deschênes	Surnuméraire	Préposée à la référence	18 janvier 2022

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-019

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

ATTENDU le programme d'aide financière Emplois d'été Canada d'Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite bénéficier d'une aide financière afin d'offrir à des étudiants une expérience de travail de qualité pendant la saison estivale;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à déposer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada d'Emploi et Développement social Canada, à signer tout document permettant de donner effet à la présente résolution et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-020

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SURFACES MULTIDISCIPLINAIRES AUX PARCS EDMOUR-J.-HARVEY ET JULES-CHOQUET – PROJET R-1271, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réfection et de construction de surfaces multidisciplinaires aux parcs Edmour-J.-Harvey et Jules-Choquet;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 décembre 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 janvier 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1271, lot 2 concernant des travaux de réfection et de construction de surfaces multidisciplinaires aux parcs Edmour-J.-Harvey et Jules-Choquet au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, selon l'option B, pour un montant de 1 115 868,59 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 décembre 2021;

D'affecter une somme de 175 000 \$ au financement du règlement 1271 à même l'excédent accumulé affecté immobilisations pour compléter le financement des coûts du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-021

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SURFACES MULTIDISCIPLINAIRES AUX PARCS EDMOUR-J.-HARVEY ET JULES-CHOQUET – PROJET R-1271, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1271, lot 2 pour des travaux de réfection et de construction de surfaces multidisciplinaires aux parcs Edmour-J.-Harvey et Jules-Choquet à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 1 115 868,59 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5,38 % pour des dépenses imprévues, représentant une somme de 60 016,99 \$, portant la dépense autorisée à 1 175 885,58 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-022

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE, DES RUES SAVARIA À YOLAND-GUÉRARD – PROJET SI-22-207, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard N.-P.-Lapierre, des rues Savaria à Yoland-Guérard;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 décembre 2021, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-22-207, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard N.-P.-Lapierre, des rues Savaria à Yolande-Guérard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation inc., située au 1620, croissant Newman, Dorval, Québec, H9P 2R8 pour un montant de 848 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 décembre 2021;

QU'une somme de 813 053,88 \$ de l'excédent accumulé affecté aux immobilisations soit utilisée afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-023

PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE, DES RUES SAVARIA À YOLANDE-GUÉRARD – PROJET SI-22-207, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-22-207, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard N.-P.-Lapierre, des rues Savaria à Yolande-Guérard, à l'entreprise Roxboro Excavation inc. pour un montant de 848 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 42 400 \$, portant la dépense autorisée à 890 400 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-024

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE COLLECTEUR PLUVIAL NORD DU RUISSEAU BELOEIL – PROJET SI-22-211

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réparation sur le collecteur pluvial nord du ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 janvier 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-22-211 concernant les travaux de réparation sur le collecteur pluvial nord du ruisseau Beloeil au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Civilpro inc., située au 2810, montée de Picardie, Varennes, Québec, J3X 0K7, pour un montant de 363 792,40 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 janvier 2022;

QU'une somme de 365 410,05 \$ de l'excédent accumulé affecté aux immobilisations soit utilisée afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-025

PROVISION – TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE COLLECTEUR PLUVIAL NORD DU RUISSEAU BELOEIL – PROJET SI-22-211

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-22-211 concernant des travaux de réparation sur le collecteur pluvial nord du ruisseau Beloeil à l'entreprise Excavation Civilpro inc. pour une somme de 363 792,40 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des dépenses imprévues, représentant une somme de 36 379,24 \$, portant la dépense autorisée à 400 171,64 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-026

**ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSES
DES EAUX – ANNÉE 2022 – PROJET SI-22-213**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels de prélèvement et d'analyses des eaux pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SI-22-213 concernant des services professionnels de prélèvement et d'analyses des eaux pour l'année 2022 au fournisseur Eurofins Essais Environnementaux Canada inc., ayant son principal établissement au 150-4495, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, G1P 2J7, pour une somme de 63 556,11 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les prix unitaires établis dans l'offre soumise par ce fournisseur en date du 16 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-027

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSES
DES EAUX – ANNÉE 2022 – PROJET SI-22-213**

ATTENDU l'attribution du contrat SI-22-213 concernant des services professionnels de prélèvement et d'analyses des eaux pour l'année 2022 à l'entreprise Eurofins Essais Environnementaux Canada inc., pour une somme de 63 556,11 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 4 000 \$, portant la dépense autorisée à 67 556,11 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-028

REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS 2022 ET 2023 – PROJET SI-22-208

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant les travaux de construction et de réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues pour les années 2022 et 2023;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 décembre 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE le prix de ces soumissions dépasse l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées pour les travaux de construction et de réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues pour les années 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-029

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour des services professionnels de laboratoire visant divers projets de travaux d'infrastructures;

D'autoriser le Service des infrastructures et gestion des actifs à procéder à la demande de soumissions publique pour la réalisation de ce mandat dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-030

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 décembre 2021 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 10 janvier 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-031

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 605, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par la compagnie Dessins Drummond et datés du 8 novembre 2021, pour la construction d'une nouvelle résidence située au 605, chemin de Touraine, et ce, conformément à la résolution 505.10.1.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-032

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AGRANDISSEMENT) – 783, RUE JACQUES-SENÉCAL – ZONE A-812

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction (agrandissement), modifiés et préparés par la compagnie Évolution architecture et datés du 22 novembre 2021, et ce, conformément à la résolution 505.6.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-033

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950-K, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LE POKÉ STATION) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par SCDA enseignes, portant le numéro 20211012-01 et datés du 25 novembre 2021, pour l'enseigne de l'établissement Le Poké Station, situé au 1950-K, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 505.7.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-034

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (SUR POTEAU ET SUR BÂTIMENT) – 1970, RUE LÉONARD-DE VINCI (LES CUISINIERS) – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage (sur poteau et sur bâtiment), préparés par la compagnie Vision DEL et datés du 9 avril 2021, pour la nouvelle place d'affaires, soit le restaurant Les Cuisiniers situé au 1970, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 505.4.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-035

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AJOUT D'UNE TERRASSE AU SOL) – 286, RUE DE NORMANDIE (CLINIQUE DENTAIRE ORALIS) – ZONE C-257

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une terrasse permanente (incluant son aménagement paysager), préparés par le requérant et datés du 21 mai 2021, pour le bâtiment localisé au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution 505.5.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-036

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE ET/OU TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE SEULEMENT – 46, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De renouveler l'approbation des deux options soumises prévues aux plans-concept de construction de transformation du garage attenant en pièce habitable, impliquant l'ajout ou non, d'un second étage pour la résidence située au 46, rue du Belvédère, soumis par le requérant et datés du 29 janvier 2020, tels que présentés, en maintenant la suggestion à l'effet qu'une modification à la teinte de bleu proposée pour le revêtement de fibrociment soit apportée et en considérant que la résolution 483.9.20 demeure valide, le tout, conformément à la résolution 505.9.A.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-037

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 17, RUE DU BARRAGE – ZONE H-139

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les modifications aux plans-concept de construction d'un pavillon en marge fixe sur rue secondaire, soumis par le propriétaire, pour la propriété située au 17, rue du Barrage, et ce, conformément à la résolution 505.9.B. du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 décembre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-038

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2022-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au *Programme Rénovation Québec* (ci-après « PRQ ») dans le cadre du volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », mis en place par la Société d'habitation du Québec (ci-après la « SHQ »);

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux, propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie à la fin de l'année 2021, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », selon les règles prévues par la SHQ;

DE consacrer un budget de 72 000 \$ pour le traitement des dossiers visés par ce programme;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 72 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie visés par ce programme;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-039

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÈNEMENT SPORTIF

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la participation à un événement sportif d'envergure;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser une aide financière à la personne ci-dessous pour subvenir, en partie, à ses frais de participation à un événement sportif :

NOM	ÉVÈNEMENT	MONTANT
Samuel Darveau	Coupe Canada 1 (patinage de vitesse)	300 \$
TOTAL :		300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-040

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour soutenir l'embauche d'une ressource comptable, vue la complexité de la comptabilité à effectuer en raison du nombre important d'activités de l'organisme durant une année;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 10 janvier 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 500 \$ au Club de patinage artistique de Sainte-Julie dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-041

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES MANDATÉS – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2022;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QU'un budget total de 38 956,86 \$ est prévu pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser à la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. une aide financière de 38 956,86 \$ pour l'année 2022, payable en deux (2) versements égaux de 19 478,43 \$ le 20 janvier 2022 et le 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-042

AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) pour l'utilisation de la piscine intérieure;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville, indexé selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à petit prix pour la clientèle jeunesse et de payer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 17 janvier 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 309 009,01 \$ au CCSSJ, en quatre (4) versements égaux, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 2022, afin d'offrir des activités aquatiques à petit prix pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 201 927,87 \$ au CCSSJ, en janvier 2022, afin d'aider l'organisme à s'acquitter des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-043

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2021-2022

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2021-2022, dont copie est jointe à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-044

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE ENTRE LES RUES DE ROME ET DE VIENNE – HIVER 2021-2022

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire entre les rues de Rome et de Vienne;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire entre les rues de Rome et de Vienne pour l'hiver 2021-2022, dont copie est jointe à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-045

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – RUE DE MARSEILLE – HIVER 2021-2022

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans l'espace vert situé sur la rue de Marseille (accès au parc linéaire Armand-Frappier);

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire sur la rue de Marseille pour l'hiver 2021-2022, dont copie est jointe à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-046

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RETIRER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » DE LA SOUS-CLASSE I407 AFIN QUE CET USAGE SOIT DORÉNAVANT PROHIBÉ DANS TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES OÙ LA CLASSE D'USAGE « I4 INDUSTRIE LÉGÈRE » EST AUTORISÉE; DE PROHIBER L'USAGE « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS » DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES DU TERRITOIRE DE LA VILLE, SAUF DANS LES ZONES 701 ET 801; DE N'AUTORISER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » QUE DANS LES ZONES 701 ET 801 COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE PRINCIPAL « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS »; ET DE PRESCRIRE DES MARGES DE REcul AVANT, LATÉRALES ET ARRIÈRE MINIMALES DE 33 MÈTRES POUR TOUT BÂTIMENT DE CULTURE, D'ENTREPOSAGE OU DE TRANSFORMATION DU CANNABIS DANS LES ZONES 701 ET 801

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1101-108 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de retirer l'usage « 2130 – Industrie du cannabis » de la sous-classe I407 afin que cet usage soit dorénavant prohibé dans toutes les zones industrielles où la classe d'usage « I4 industrie légère » est autorisée; de prohiber l'usage « 8137 – Production du cannabis » dans toutes les zones agricoles du territoire de la ville, sauf dans les zones 701 et 801; de n'autoriser l'usage « 2130 – Industrie du cannabis » que dans les zones 701 et 801 comme usage accessoire à l'usage principal « 8137 – Production du cannabis »; et de prescrire des marges de recul avant, latérales et arrière minimales de 33 mètres pour tout bâtiment de culture, d'entreposage ou de transformation du cannabis dans les zones 701 et 801* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

22-047

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1124-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES RELATIVES À LA RÉCEPTION
DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ ET D'AVANTAGES DE LA PART
D'UN FOURNISSEUR**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1124-3 modifiant le Règlement 1124 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure des règles relatives à la réception de dons, de marques d'hospitalité et d'avantages de la part d'un fournisseur* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1124-3 est présenté et déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-048

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1280 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1280 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élués et élus de la Ville de Sainte-Julie* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1280 est présenté et déposé séance tenante par ce membre du conseil.

POINT 11. COMMUNICATIONS DU MAIRE

- M. Lemay mentionne que les édifices administratifs de la Ville sont actuellement fermés, et ce, jusqu'à ce que les recommandations de la Direction de la santé publique nous autorise à les ouvrir de nouveau. Toutefois, le travail des employés se poursuit en télétravail et ceux-ci continueront de répondre à vos questions et à vos demandes. M. Lemay invite les citoyens à communiquer avec le Service à la clientèle.
- M. Lemay annonce que la Ville de Sainte-Julie a reçu, pour une deuxième fois consécutive, la certification argent de l'organisme Vélosympathique. Cette certification nous distingue en tant que Ville qui valorise la mobilité active et qui reconnaît tous nos efforts en investissements dans les infrastructures de pistes cyclables, entre autres, au cours des dernières années, la sensibilisation auprès des jeunes et nos conférences sur l'utilisation du vélo. La mission de Vélosympathique est de promouvoir la mobilité active, l'activité physique et les saines habitudes de vie. C'est dans ce sens que le conseil municipal travaille.
- M. Lemay invite la population à participer aux activités mises en place par la Ville pour conserver de saines habitudes de vie. Ainsi, il est possible de glisser à la pente à glisser, de patiner sur toutes les patinoires extérieures ainsi que sur le lac du parc Edmour-J.-Harvey, de faire du ski de fond au parc Edmour-J.-Harvey, ainsi que des activités libres sur réservation, tell le patin libre, le badminton et le pickleball. M. Lemay invite les citoyens à consulter les restrictions sanitaires sur le site Internet de la Ville.

- M. Lemay mentionne que les Julievernales seront de retour le 30 janvier prochain. Des activités seront offertes dans les parcs Edmour-J.-Harvey, Arthur-Gauthier ainsi qu'à la pente à glisser. Un maximum de 250 personnes sera accepté sur chaque site.
- M. Lemay mentionne que les comités de travail de la carrière et sur le corridor aérien sont à la recherche de bénévoles. Les citoyens intéressés sont invités à aller sur le site Internet de la Ville pour plus de détails.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- La conseillère madame Isabelle Poulet souhaite une belle année 2022 aux citoyens de Sainte-Julie.
- La conseillère madame Amélie Poirier rappelle que le 26 janvier 2022 est la journée Bell cause pour la cause. Mme Poirier invite les citoyens qui se sentent isolés à communiquer avec le Service à la clientèle, qui pourra les diriger vers des organismes qui pourront les aider.
- La conseillère madame Sylvie Beaulieu souhaite une bonne année à tous les Julievillois et Julievilloises et en profite pour remercier l'entraide des citoyens entre eux. Mme Beaulieu souhaite que le tout se poursuive en 2022.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Normand Michaud

- M. Michaud mentionne trouver difficile de concilier le déneigement des rues et celui de son entrée privée. Il ne sait jamais quand mettre les véhicules dans la rue sans nuire aux déneigeurs municipaux. Il apprécierait que la Ville coordonne le travail des déneigeurs privés et publics. Pour la tempête du 17 janvier 2022, la Ville a avisé de ne pas stationner les véhicules dans les rues et que les déneigeurs passeraient le lendemain. Pourquoi ne pas faire cela même pour les petites accumulations de neige.

M. Lemay remercie M. Michaud pour la question et les suggestions. M. Lemay mentionne que depuis maintenant deux ans, la Ville organise une rencontre avant la saison de déneigement avec les déneigeurs privés. D'ailleurs, la très grande majorité d'entre eux y participe. Lors de cette rencontre, il leur est expliqué le plan de déneigement et l'engagement de la Ville à leur communiquer les sorties des déneigeurs municipaux. Par conséquent, lors de chaque sortie, les déneigeurs privés reçoivent un courriel ou un message texte pour leur indiquer le type d'opération qui sera effectuée et l'heure à laquelle elle sera faite. En général, les déneigeurs privés passent après la machinerie de la Ville : une 1^{re} fois pour dégager le banc de neige laissé par la charrue et une fois la tempête terminée pour nettoyer complètement les entrées. Idéalement, c'est à ce moment que les citoyens doivent sortir leur(s) véhicule(s) dans la rue, soit avant que le déneigeur repasse pour tout nettoyer. La Ville a remarqué que plusieurs déneigeurs privés avaient rappelé à leur clientèle d'attendre le passage des déneigeurs municipaux avant de sortir leur(s) véhicule(s). En travaillant tous ensemble, les rues seront mieux déneigées et le travail de chacun est facilité.

22-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière